

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

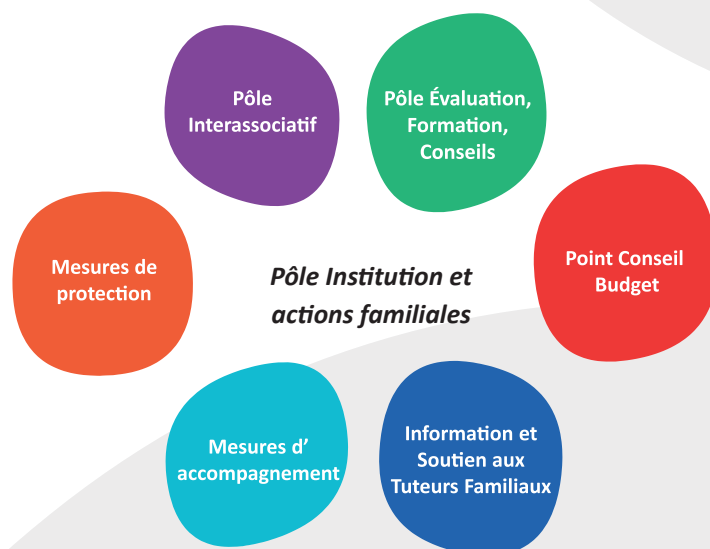


PORTE-PAROLE DES FAMILLES

EXPERT DE LEURS RÉALITÉS DE VIE

RÉSEAU DE SERVICES AUX FAMILLES

ANIMATEUR ASSOCIATIF



**Union Départementale des Associations
Familiales de la Nièvre**

47 Boulevard du Pré Plantin - CS 10708
58027 NEVERS Cedex
Tel 03 86 93 01 93 - Fax 03 86 93 01 99

SIRET : 77847814900041 - NAF : 9499Z
www.udaf58.fr

Sommaire

Rapport moral et d'orientations.....p. 02

Présentation de l'Udaf de la Nièvre.....p. 03

⇒ **Missions et activités**

⇒ **Organisation**

⇒ Organigramme institutionnel

⇒ Organigramme des services

⇒ **Conseil d'Administration au 31.12.2022**

⇒ **Associations familiales agréées**

Rapport d'activités 2022.....p. 09

⇒ **Les temps forts de l'année 2022**

⇒ **Donner avis aux pouvoirs publics**

⇒ Les Commissions de réflexion et de travail

⇒ L'observatoire de la famille (Uraf Bourgogne-Franche-Comté)

⇒ **Représenter les familles**

⇒ Les représentations départementales et régionales

⇒ Les représentations dans les CCAS / CIAS

⇒ **Gérer des services d'intérêt familial**

⇒ Le Point Conseil Budget

⇒ Le service d'Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

⇒ Le service Accompagnement

⇒ Le service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

⇒ Les ateliers de soutien à la parentalité

⇒ **Animateur associatif**

⇒ Les nouvelles associations familiales agréées en 2022

⇒ Le Pôle Interassociatif

⇒ L'Udaf, un acteur actif du réseau Uraf Bourgogne-Franche-Comté

⇒ **Communication**

Orientations et prévisions 2023.....p. 30

⇒ **Orientations stratégiques et axes de travail**

⇒ Projet associatif 2022-2026

⇒ Plan d'Orientations Stratégiques 2022-2026

⇒ Axes de travail du système de management de la qualité et d'évaluation

⇒ **Projets 2023**



Rapport moral & d'orientations



Marie-Claude LAROCLETTE
Présidente de l'Udaf
de la Nièvre

“

L'année 2022 aura été une année difficile marquée par le conflit en Ukraine, la crise de l'énergie, un contexte inflationniste, des phénomènes climatiques extrêmes et une société de plus en plus morcelée. Les familles, les entreprises, les associations n'ont pas été épargnées par ces événements qui ont encore aujourd'hui des impacts significatifs sur leur quotidien et sur leur avenir.

Ce contexte n'a pas non plus été sans incidence pour notre Udaf, qui a été touchée par :

- ⇒ une baisse d'activité continue depuis 2020 notamment pour son pôle Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM),
- ⇒ une hausse brutale du turn-over des salariés,
- ⇒ et un climat social fragilisé.

Malgré ces éléments, notre Udaf se veut ambitieuse avec la volonté de relancer une nouvelle dynamique portée par l'ouverture de l'association sur le territoire et par le renforcement des liens entre toutes les parties prenantes : administrateurs, représentants, bénévoles, salariés et usagers.

Chacun d'entre nous a et aura un rôle à jouer dans la reconstruction de l'Udaf en s'impliquant et pourra s'appuyer sur la mise en place du nouveau CPOM (Contrat Pluri-annuel d'Objectifs et des Moyens) et le déploiement de son plan d'orientations stratégiques pour être force de proposition et retrouver un caractère innovant.

Je tenais à remercier tous ceux, salariés et bénévoles, qui accompagnent et veillent au quotidien sur les familles les plus vulnérables avec un engagement sans faille.

”



PRÉSENTATION DE L'UDAF DE LA NIÈVRE

- Missions et activités
- Organisation
- Conseil d'Administration
- Associations familiales adhérentes

#04-08



Missions & activités

L'Udaf 58 est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique créée en 1946 dans le cadre de l'Ordonnance du 3 mars 1945 (modifiée par la Loi du 11 juillet 1975).

Habilitation par le Code de l'Action Sociale et des Familles

L'article L 211.3 du Code de l'action sociale et des familles définit le rôle des Udaf. Elles sont par conséquent habilitées à :

- ⇒ donner avis aux pouvoirs publics sur des questions d'ordre familial,
- ⇒ représenter officiellement l'ensemble des familles,
- ⇒ gérer des services d'intérêt familial,
- ⇒ & ester en justice.



4 missions pour améliorer la vie des familles

PORTE-PAROLE DES FAMILLES

L'Udaf de la Nièvre représente officiellement l'ensemble des familles du département, défend leurs intérêts et intervient auprès des pouvoirs publics (parlementaires, conseil départemental, communes, intercommunalités) pour co-construire et évaluer les politiques en leur faveur.

EXPERT DE LEURS RÉALITÉS DE VIE

En coordination avec l'Uraf Bourgogne-Franche-Comté, des enquêtes ont été menées auprès des familles pour observer et décrypter leurs attentes. L'Uraf s'appuie également sur son réseau d'associations, ses représentants familiaux et ses services pour faire remonter les réalités du terrain.

De plus, à travers l'Unaf, elle bénéficie d'une expertise nationale de la politique familiale et des réalités de vie des familles.

RÉSEAU DE SERVICES AUX FAMILLES

L'Udaf gère un service d'accompagnement social et de protection judiciaire (MAJ : Mesures d'Accompagnement Judiciaire, MJPM : Mesures Judiciaires à la Protection des Majeurs, ISTF : Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux) ; un service d'accompagnement des familles et de la parentalité (MJAGBF : Mesures Judiciaires d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial, conventions d'objectifs et actions liées à la parentalité) ; un service d'accompagnement budgétaire (Point Conseil Budget, AEB : Aide Éducative Budgétaire, ASLL : Accompagnement Social lié au Logement).

ANIMATEUR ASSOCIATIF

Fédérant des associations diverses et complémentaires, l'Udaf est ancrée sur l'ensemble du territoire. Ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation...) et de s'engager pour les partager avec d'autres.

Labellisée Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB), elle s'est également investie dans la promotion et le renforcement du tissu associatif local à travers le développement du Pôle Interassociatif, qui propose des formations gratuites et la mise à disposition de salles et de matériel pour les associations de la Nièvre.

AGRÈMENTS /

2009 / 2013* – Agrément santé

2010 / 2021* – Certification ISO 9001

2010 – Autorisation Mesures judiciaires à la protection des majeurs – Autorisation Mesures judiciaires AGBF

2011 / 2021* – Agrément logement (ILGLS & ISFT)

2012 – Habilitation Aide aux Tuteurs Familiaux

Association complémentaire à l'enseignement public

2013 – Labellisation Micro-Crédit Personnel

Labellisation CRIB (Centre de Ressources et d'Informations des bénévoles)

Déclaration organisme de formation

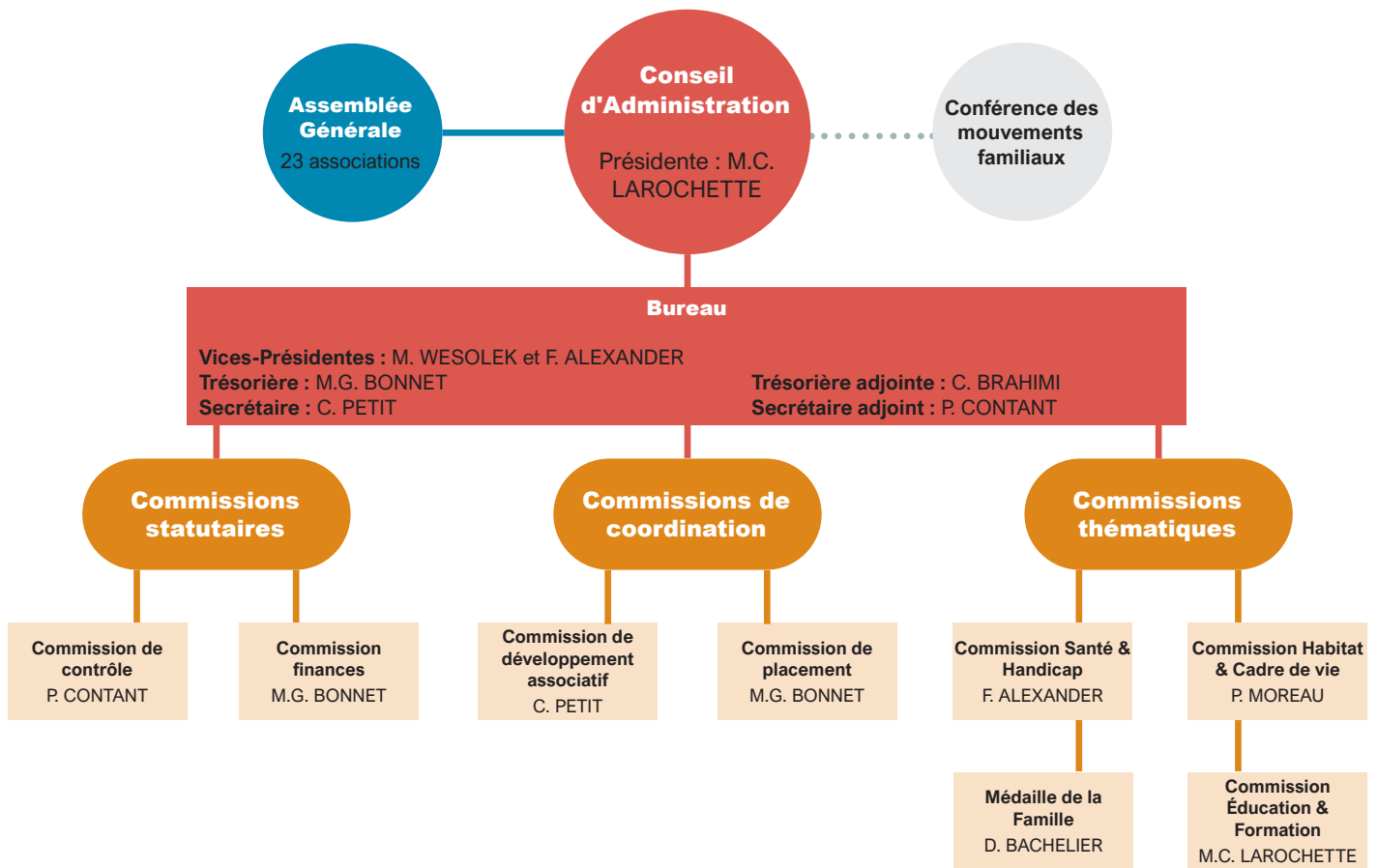
Habilitation organisme d'évaluation externe

2020 – Labellisation Point Conseil Budget

* renouvellement de l'agrément

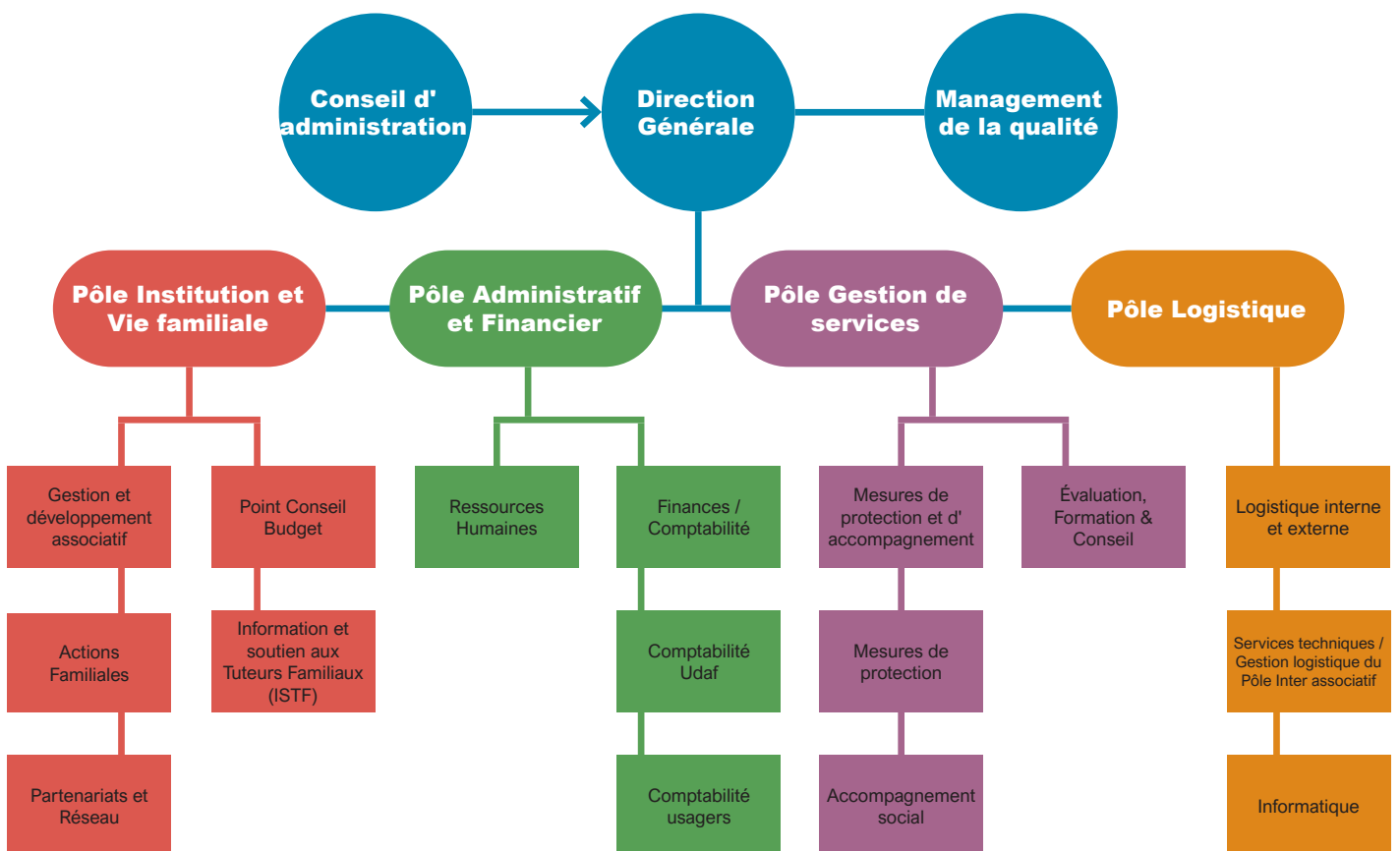
Organisation

Organigramme Institutionnel



Organigramme des services




(au 31/12/2022)



Conseil d'administration

AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le Conseil d'Administration est composé de **21** membres : **12** administrateurs désignés et **9** administrateurs élus. Lors de l'assemblée générale électorale du 9 juin 2022, **2** nouveaux administrateurs ont rejoint le conseil : Monsieur GASCHET & Madame GUILLAUME.

-  membres du bureau
-  administrateurs élus
-  administrateurs désignés

PRÉSIDENTE	VICE-PRÉSIDENTE	VICE-PRÉSIDENTE	TRÉSORIÈRE	SECRÉTAIRE
 M.C. LAROCHE <i>Famillathlon</i>	 Martine WESOLEK <i>ADMR</i>	 Françoise ALEXANDER <i>Famillathlon</i>	 M.G. BONNET <i>AFC</i>	 Catherine PETIT <i>Famillathlon</i>
TRÉSORIÈRE ADJOINTE	SECRÉTAIRE ADJOINT			
 Corinne BRAHIMI <i>APF France Handicap</i>	 Pascal CONTANT <i>EFA 58</i>	 Danielle BACHELIER <i>AFD</i>	 Patrick FREBAULT <i>Famillathlon</i>	 Solange GAMELON <i>AFD</i>
 Thierry GASCHET <i>Unafam</i>	 Joëlle GUILLAUME <i>AFHED</i>	 Hélène JOURDIER <i>AFC</i>	 Danielle GUENEAU <i>SLESN</i>	 M. MARTIN-DEIMERLY <i>AFED</i>
 Brigitte MAY-GABIN <i>Fibromyalgie ACF</i>	 Jean MENEZ <i>Famillathlon</i>	 Peggy MOREAU <i>Famillathlon</i>	 Thierry MUNOS <i>ACPA</i>	 Danielle RIOLLET <i>AFPLI</i>
 Francine SIROT <i>AFD</i>				

Associations familiales agréées

ASSOCIATIONS À RECRUTEMENT GÉNÉRAL

Familles Rurales de Neuvy-sur-Loire : l'association dispense des cours d'informatique aux adhérents de tout âge. Elle propose également des dépannages de matériel informatique, des numérisations de diapositives, du montage photo...

Association Familiale Catholique (AFC) : L'AFC représente et valorise la famille dans la sphère politique et sociale locale et la soutient concrètement par de nombreux services : Chantiers-Éducation, conférences, rencontres, etc.

Les AFC forment un mouvement reconnu d'utilité publique, membre de l'UNAF, agréé association de consommateurs et agréé Jeunesse et Éducation Populaire.

Association Familiale Protestante (AFP) - Animation Secours Partage : l'association est impliquée dans des missions d'aide et de service auprès des familles dans le besoin à travers la fourniture de nourriture. L'ASP permet également la rencontre et la socialisation des familles via une écoute fournie par des bénévoles impliqués.

ASSOCIATIONS OU FÉDÉRATIONS À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE

APF France Handicap : reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. L'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Union Nationale de familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (Unafam) : accueille, conseille et assiste les familles confrontées à la maladie psychique : par la mise à disposition d'informations concernant : les soins, l'hébergement adapté, les structures d'accompagnement, les lieux d'activité, les établissements d'insertion professionnelle ; par la participation à des groupes de paroles et d'échanges, des réunions d'information, des conférences – débats, et des sessions de formation.

Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) - Fédération Départementale & 4 associations locales adhérentes : réseau associatif de services à la personne de proximité, porté par des bénévoles et des salariés d'associations locales. À

l'écoute des familles, elles permettent le développement d'actions solidaires qui favorisent la création de liens sociaux entre les habitants.

Enfance et Famille d'Adoption (EFA) : reconnue d'utilité publique, l'association EFA 58 est membre de la fédération nationale EFA, le premier mouvement de l'adoption en France et l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics en matière d'adoption.

ASSOCIATIONS INDÉPENDANTES OU NON FÉDÉRÉES

Famillathlon : l'association réunit les familles autour du sport afin de partager dans un esprit solidaire et convivial des activités sportives ludiques, gratuites et accessibles. Elle participe également à la mise en place et la gestion d'un fonds de secours pour les apprentis avec les établissements d'apprentissage du département.

Aide aux Femmes et aux Hommes en Difficultés (AFHED) : pour toutes les situations de violences, solitude, conflits, difficultés familiales ou des couples (violences conjugales, séparation, divorce...) l'association propose une écoute anonyme et gratuite ainsi qu'un soutien aux femmes et aux hommes qui en ont besoin.

Association des Familles Victimes des Accidents de la Circulation : a pour objectif la lutte contre l'insécurité routière, à travers une aide apportée aux victimes et aux parents de victimes, la prévention dans les écoles, collèges et lycées, ainsi que par l'organisation de groupes d'entraide.

Association Familiale Nivernaise : l'association organise régulièrement des manifestations familiales (bourses aux vêtements, bourses aux jouets...) et s'implique également dans l'aide aux plus démunis en contribuant financièrement à de nombreuses actions telles que la participation aux achats de cadeaux de Noël, les voyages scolaires, etc...

Association Familiale de Cosne : l'association organise régulièrement des bourses aux vêtements et contribue financièrement à aider les familles en difficulté par le biais des assistantes sociales du secteur de Cosne.

Association Familiale de Decize : l'association organise régulièrement des bourses aux vêtements et des actions ponctuelles en collaboration avec le centre socio-culturel de Decize. Elle participe également au Téléthon avec d'autres associations Decizoise.

Accompagnement de la Personne Addictée et de son entourage (ACPA) : l'association accompagne les personnes malades addictées et leur entourage dans le respect, la confidentialité, sans porter aucun jugement ou pronostic. L'AC.P.A 58 assure des permanences sur Clamecy, Corbigny et Nevers, mais également des entretiens individuels.

Savoir lire et écrire en Sud Nivernais : association de lutte contre illettrisme, s'adressant à toutes les familles qui rencontrent des difficultés dans le domaine de la lecture, de l'écriture et du calcul, pour l'intégration sociale et professionnelle. L'association participe activement à la vie locale et départementale en partenariat avec d'autres associations qui luttent contre la précarité (Téléthon, Vie Libre, Restos du Cœur, etc. ...).

Association Familiale de Prévention et de Lutte contre l'illettrisme (AFPLI) : l'association offre un accueil libre et gratuit pour toute personne en démarche volontaire d'apprentissage de lecture – écriture et/ou d'apprentissage de la langue française. Elle favorise également l'insertion sociale des publics en grande difficulté et propose un accompagnement à la scolarité des enfants.

Fibromyalgie - Association au Cœur de la France : a pour but de participer à la connaissance et la reconnaissance de la fibromyalgie et favoriser l'entraide entre malades de fibromyalgie et syndromes associés ainsi qu'à leurs familles et leurs proches.

France Alzheimer : l'association réunit les familles touchées par la maladie d'Alzheimer ou des maladies apparentées en vue d'un soutien mutuel. Elle permet ainsi d'aider, par tous les moyens possibles, les familles et les personnes malades à faire face à ces maladies en : informant les familles ; sensibilisant l'opinion et les professionnels de la santé ; poursuivant les actions tendant à l'adaptation des mesures d'aide et des institutions d'accueils ; et en encourageant la recherche.

Loisirs et Amitié : situé à Sougy-sur-Loire, l'association a pour objectif d'aider les personnes âgées et moins âgées aussi, à sortir de l'isolement. Elle permet ainsi aux familles adhérentes de participer à des moments de détente et de convivialité (à travers l'organisation de raffles, repas, concours, sorties, voyage etc.). Ces manifestations ont pour objectif l'aide et le soutien à la famille en général.



ACTIVITÉS 2022

- **Temps forts de l'année 2022**
- **Donner avis aux pouvoirs publics**
- **Représenter les familles**
- **Gérer des services d'intérêt familial**
- **Animateur associatif**
- **La communication**

#10-29



Temps forts de l'année 2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUIN 2022

Rendez-vous incontournable pour les associations familiales du département, l'Udaf de la Nièvre a tenu son assemblée générale le 9 juin 2022. Cette année fut particulière car l'Udaf a organisé deux assemblées générales : une électorale, afin de procéder au renouvellement du conseil d'administration ; et une deuxième extraordinaire, afin de modifier les statuts ainsi que le règlement intérieur suite aux recommandations de l'Unaf. Deux nouveaux administrateurs ont rejoint le Conseil d'Administration de l'Udaf : Madame Joëlle GUILLAUME, de l'association AFHED, et Monsieur Thierry GASCHET de l'Unafam. Trois autres administrateurs ont été renouvelés dans l'exercice de leurs fonctions et Marie-Claude LAROCLETTE a obtenu la majorité des suffrages pour la reconduction de son mandat de Présidente de l'Udaf.

Une pensée particulière a été adressée à Madame Sauvigné ainsi qu'à Monsieur Thommasson, qui ont été administrateurs à l'Udaf durant de nombreuses années. Tous deux ont œuvré pour les familles du département à travers leurs engagements bénévoles.

« CONSTRUIRE ENSEMBLE LA NIÈVRE DURABLE DE DEMAIN »

Dans la continuité des ateliers 2021 ayant débouché sur l'élaboration du nouveau « Projet Associatif » et du « Plan d'Orientations Stratégiques », le réseau associatif familial a souhaité travailler sur des actions plus concrètes permettant de répondre à l'axe correspondant à la mise en œuvre de la responsabilité sociétale de l'Udaf, ainsi que celle de nos associations adhérentes dans le cadre du développement durable. Ainsi, six ateliers ont été proposés, à savoir : Santé ; Éducation et Jeunesse ; Inclusion sociale et lutte contre les inégalités ; Consommation et achats responsables ; Transport et mobilités durables ; Gestion et valorisation des déchets. **Ces thématiques font partie des ODD (Objectifs de Développement Durable)** tirées du programme établi par les États membres des Nations Unies afin de lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités à l'horizon 2030.

Première partie : mise en place d'un atelier-jeu

Afin d'aider à la réflexion de chaque groupe, l'Udaf a créé un jeu de carte axé sur le Développement Durable. Il comporte au total 120 cartes (10 cartes défis par thématique, 5 cartes contraintes ainsi que 5 cartes rôles). Les cartes défis correspondent à des problématiques concrètes autour des principaux enjeux de demain (par exemple pour le groupe éducation & jeunesse : « Impliquer les jeunes dans la vie associative locale »). En résolvant leurs défis, les groupes ont imaginé sous la forme d'un jeu de rôle quels pourraient être les obstacles, les objectifs, les publics cibles, les actions proposées etc.

Deuxième partie : réalisation d'une communication afin d'attirer le grand public

Chaque groupe s'est ensuite imaginé participer à un « village développement durable » avec pour objectif de rendre leurs stands plus attractifs. Pour ce faire, ils ont eu à leur disposition un « joker communication » qu'ils devaient utiliser de façon humoristique ou décalée pour représenter leurs thématiques. Une manière de confronter le réseau associatif familial aux enjeux de la communication ainsi qu'aux difficultés de sensibiliser le grand public autour des principaux enjeux sociétaux.



Assemblée générale 2022



Mise en place d'ateliers ludiques



Bonne humeur garantie !

Conseil des Usagers : donner la parole aux usagers

Afin de développer la participation des personnes protégées au fonctionnement de son pôle protection, l'Udaf de la Nièvre a mis en place un Conseil des Usagers (CDU).

La création de ce groupe d'échanges fait suite à des enquêtes menées auprès des personnes suivies par l'Udaf au cours du 1er trimestre 2022, où de nombreux usagers ont pu exprimer leur volonté de participer à cette instance.

Afin de rendre ce conseil accessible à un maximum de personnes suivies, l'Udaf compte créer trois instances :

- ⇒ une première pour les personnes résidant sur le secteur de Nevers,
- ⇒ une seconde pour celles résidant sur le secteur de Cosne-Cours-sur-Loire,
- ⇒ et enfin une troisième pour celles résidant sur le secteur de Decize.

Celles-ci ont pour objectifs :

- ⇒ De permettre aux représentants des usagers de donner un avis et de faire des propositions sur toute question relative au fonctionnement du service du pôle protection.
- ⇒ De pouvoir être consulté et donc de formuler toutes suggestions et avis relatifs à la qualité de vie, aux conditions générales de prise en charge des usagers ou sur toute question intéressant le fonctionnement du pôle protection.

Ils sont composés d'usagers bénéficiaires de nos services de protection des majeurs, d'un représentant légal de l'établissement et d'un Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) chargé de l'animation.

DONNER LA PAROLE AUX USAGERS

Lorsque les bénéficiaires des services de l'Udaf ont exprimé leur souhait de participer à cette instance, ils ont suggéré de nombreux sujets à aborder tel que : l'entrée en EPHAD, l'accès aux droits, les régimes de protection, l'isolement etc...

Afin de répondre à ces interrogations, les participants choisissent eux-mêmes les thèmes qui seront abordés lors de la prochaine réunion. C'est avant tout un lieu d'échanges : car il permet à la fois d'expliquer le fonctionnement de nos services et des mesures exercées pour les usagers, tout en faisant émerger leurs besoins et leur ressenti par rapport à celles-ci. Ainsi, en partageant leur vécu, ils peuvent mettre en évidence les points qu'ils souhaitent voir améliorer dans le service rendu.

Pour le secteur de Nevers, le Conseil des Usagers est effectif depuis juin 2022. Les deux autres instances (Cosne et Decize) devraient être créés au courant de l'année 2023.

2022, c'est également :



Médaille de la Famille à l'Élysée



Escape game du bien-être



Rencontres avec les associations



Donner avis aux pouvoirs publics

Les Commission de Réflexion et de Travail

L'une des missions de l'Udaf est de donner avis aux pouvoirs publics sur des sujets concernant les familles. Afin d'alimenter ses positions et de les faire remonter auprès des décideurs, l'Udaf de la Nièvre a mis en place des groupes de travail appelés commissions. **Leur objectif est de réfléchir sur les enjeux actuels et de soutenir la mise en œuvre des projets.** Ces instances mixtes sont composées de bénévoles, d'administrateurs et de salariés.

Commission de la médaille de la famille française

2 médailles instruites en 2022

La commission a ainsi pour mission l'instruction des dossiers de candidature permettant l'attribution de la médaille de la famille (distinction honorifique définie par le Code de l'action sociale et des familles), de procéder à une enquête sociale et d'émettre un avis motivé auprès des services de la préfecture permettant son attribution.

Commission éducation, formation, inclusion

Cette commission organise des réunions d'information, des conférences et des enquêtes autour des domaines de la formation, l'éducation et l'insertion. Elle participe également aux groupes de travail nationaux, régionaux ou départementaux dans ces domaines.

Commission de contrôle

3 réunions

Prévue dans le règlement intérieur de l'Udaf, la commission de contrôle permet de vérifier les listes d'adhérents des associations familiale, s'assure de la validité des candidatures et désignations, s'assure de la légalité des votes en assemblée générale et formule un avis pour les demandes d'agrément des associations et fédérations.

Commission développement associatif

3 réunions

Elle a pour mission d'initier, de suivre et d'évaluer les actions liées au plan de développement associatif ; d'accompagner et de soutenir les associations adhérentes ; de convaincre de nouvelles associations de rejoindre le réseau Udaf et de soutenir et valoriser la représentation familiale départementale.

Commission santé / handicap

Elle organise des échanges et propose des positions et des actions autour des différentes représentations de l'Udaf dans le domaine de la santé (comptes-rendus des différents mandats) et/ou de la défense des personnes handicapées.

Commission logement / cadre de vie

Elle a pour objectifs de mener des réflexions et de faire des propositions sur des questions en rapport avec le logement et/ou l'environnement et le cadre de vie. De ce fait, elle organise des pistes de réflexion autour des différentes représentations sur ces thématiques.

Commission Finances et des services

La commission finances et des services, présidée par le Trésorier de l'Association, examine les budgets et suit les réalisations budgétaires en s'assurant qu'elles sont conformes aux orientations et ressources à affecter décidées par le Conseil.

Commission de Placement

5 réunions

La commission a pour objet de choisir le placement le mieux adapté à la situation des majeurs protégés suivis et de permettre au juge des tutelles de rendre l'ordonnance d'exécution du placement dans le cadre d'une mesure de tutelle ou de proposer le placement de la personne suivie dans le cadre d'une curatelle.

L'observatoire de la famille (Uraf Bourgogne-Franche-Comté)



L'Observatoire de la famille est un service d'études du réseau Udaf/Uraf de Bourgogne-Franche-Comté dont la mission générale est de développer des outils de connaissances et d'informations sur la vie de l'ensemble des familles de la région.

Son objectif : mieux connaître les familles pour mieux les représenter auprès des pouvoirs publics.

ACTIONS MARQUANTES EN 2022 :

- ⇒ **Construction d'une enquête qui sera lancée en janvier 2023 : Quels arbitrages et changements d'habitudes les habitants de Bourgogne-Franche-Comté opèrent-ils face à l'augmentation des prix de l'énergie ?**
- ⇒ **Lancement d'une enquête proposée par l'Unaf : Comment les familles de la région réussissent-elles à concilier vie familiale et vie professionnelle ?** Elle sera analysée en 2023.
- ⇒ **Construction d'outils d'observations des publics suivis par les Udaf :** La démarche a fait l'objet d'une présentation au Carrefour national des délégués aux prestations familiales.
- ⇒ **Construction d'une enquête sur la manière dont sont perçus les services des Udaf par leurs partenaires** qui sera lancée en 2023.
- ⇒ **Construction de préconisations pour améliorer la chirurgie ambulatoire à destination de l'ARS** suite à l'organisation d'un forum citoyen.

QUELS ARBITRAGES ET CHANGEMENTS D'HABITUDES LES HABITANTS DES DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION OPÈRENT-ILS ?

La crise énergétique que nous traversons, conduit les familles à des choix budgétaires qui impactent leur quotidien. Les Udaf de la région ont choisi de les interroger en construisant une grande enquête qui sera lancée via internet en janvier 2023. Le questionnaire établi a pour ambition de répondre aux questions suivantes :

- ⇒ Comment les ménages se situent-ils financièrement ? Quel est leur état d'esprit ?
- ⇒ Quels arbitrages font-ils face à l'augmentation des prix ? Quelles sont les nouvelles pratiques dans leur organisation quotidienne ?
- ⇒ Que vont-ils modifier à moyens et longs termes pour limiter leur facture énergétique pour leur logement et leur mobilité ?
- ⇒ Connaissent-ils les Points Conseil Budget et utiliseraient-ils ces services ?

COMMENT LES FAMILLES DE LA RÉGION RÉUSSISSENT-ELLES À CONCILIER VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE ?

La natalité en France et en région continue de diminuer alors que l'enquête « désir d'enfant » réalisée en Franche-Comté en 2012 mettait en évidence, que les parents n'avaient pas le nombre d'enfants souhaités. La stabilité affective et économique étaient des prérequis à de nombreux projets. L'arbitrage entre temps et argent est une question centrale pour les parents. Ils doivent gérer un temps éducatif et domestique conséquent sans déstabiliser le budget familial. L'observatoire de la famille a, par le biais de l'Unaf, choisi de lancer une enquête auprès des parents pour faire un état des lieux des difficultés qu'ils rencontraient au quotidien pour organiser leur vie familiale et professionnelle et d'identifier les leviers sur lesquels ils se reposaient pour y faire face.

L'enquête réalisée par téléphone via Opinion Way à l'automne 2022 sera analysée au printemps 2023 par l'Observatoire de la famille.

Représenter les familles

L'Udaf de la Nièvre représente officiellement les familles de son territoire et est donc habilitée à présenter des représentants dans diverses instances et administrations pour défendre les intérêts de ces familles, donner leur avis et faire remonter leurs besoins.

L'association assure donc, via un réseau de bénévoles impliqués, 65 représentations (titulaires et suppléants) au niveau départemental ou régional (hors CCAS-CIAS). Chaque année le service institution familiale assure le suivi et le renouvellement des mandats de représentations familiales ; s'assure de la formation et de l'information des bénévoles ; leur communique les orientations de l'Udaf ou du réseau ; synthétise leurs actions dans le cadre des rapports de représentation transmis et valorise leur expertise dans le cadre des commissions et des orientations de politique familiale.



Les représentations assurées par l'Udaf 58

Titulaires

Suppléants

	Titulaires	Suppléants		
 SANTÉ & VULNÉRABILITÉS	CPAM - Conseil d'Administration	Mme GUILLAUMET	Mme MUNOS	
	CPAM - Commission d'action sociale	Mme GUILLAUMET		
	Centre Hospitalier de Decize - Commission des Usagers (CDU)	Mme GUENEAU M. ROUSSEAU		
	Centre Hospitalier de Decize - Conseil de surveillance (CS)	Mme GUENEAU		
	Centre Hospitalier Pierre Lôo La Charité-sur-Loire (CDU)		M. GASCHET	
	Clinique du Tremblay - Chaulgnes (CDU)	M. GASCHET	Mme MARTIN-DEIMERLY Mme ALEXANDER	
	Polyclinique du Val de Loire (CDU)	Mme MARTIN-DEIMERLY	Mme ALEXANDER	
	Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers (CS)	M. CONTANT		
	Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers (CDU)	Mme MARTIN-DEIMERLY	M. CONTANT	
	Conseil Territorial de Santé de la Nièvre (CTS)	Mme WESOLEK	Mme ALEXANDER	
	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) Collège personnes handicapées	Mme GUILLEMOT		
	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) Collège personnes âgées	M. BRUN	Mme MARTIN-DEIMERLY	
	CDCA - Commission Exécutive de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (COMEX)	Mme GUILLEMOT		
	Pôle d'excellence des vulnérabilités	Mme WESOLEK		
	Projet territorial de santé mentale	M. DAUTRAIX		
	Commission consultative de retrait d'agrément des particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées/handicapées	Mme NIEDERCORN	Mme LOTZ	
		Commission Spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX)	Mme MOREAU	
		Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement - Nièvre	Mme MOREAU	
Commission locale de l'amélioration de l'habitat (CLAH)		M. FREBAULT	Mme DE ALMEIDA	

Comité de pilotage de l'OPAH-RU (Opération programmée d'aménagement de l'habitat de renouvellement urbain)	Mme MOREAU	
Office Public de l'Habitat - Nièvre Habitat	Mme MOREAU	
Comité responsable du plan local pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLADHPD)	Mme MOREAU	
Commission Départementale de conciliation de la Nièvre	M. FREBAULT	Mme MOREAU
Commission de médiation DALO		Mme MOREAU

LOGEMENT

Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)	Mme NIEDERCORN	
Commission d'agrément des mandataires individuels	M. DAUTRAIX	
Collectif Solidarité 58	Mme LOTZ	
Conseil Départemental de l'Accès aux droits de la Nièvre (CDAD)	Mme LAROCLETTE	Mme de ALMEIDA
Comité local des usagers de la Préfecture - CLU	Mme LAROCLETTE	M. DAMERON
Commission de sélection d'appels à projets des établissements sociaux	Mme CREUZOT-PIAT	
Jury délivrant diplôme dans le secteur funéraire (Préfecture)	Mme MUNOS Mme BRAHIMI	
SIEN - Commission consultative des services publics	M. de LANGALERIE	M. CONTANT
PETR Val de Loire Nivernais - Conseil de développement Territorial Présidente déléguée	Mme LAROCLETTE	
PETR Val de Loire Nivernais - Commission attractivité Nièvre	Mme LAROCLETTE	
Comité local des abattoirs	M. LEROY	M. LAROCLETTE
Comité de Pilotage du Service Public de l'éducation Routière et du permis de conduire	M. THEVENIN	
Conseil de développement de l'agglomération de Nevers	Mme LAROCLETTE	
Comité de Bassin Rhône Méditerranée (via l'Unaf)	M. de LANGALERIE	



COHESION SOCIALE

Commission d'agrément pour l'adoption	M. TISSERON	Mme ALLEXANT-CONTANT
Conseil de Famille des Pupilles de l'état	M. BRUN	M. TISSERON
CAF de la Nièvre	Mme GUILLAUME Mme BRAHIMI Mme WESOLEK M. CONTANT	Mme GUICHARD Mme de L'ECLUSE M. RODEIA M. PIAT
CAF - Commission d'Action Sociale	Mme WESOLEK M. RODEIA	Mme GUILLAUME Mme BRAHIMI
CAF - Commission des marchés	M. CONTANT	
CAF - Commission de recours amiable	M. CONTANT	Mme GUILLAUME
CAF - Comité de soutien technique à la parentalité	Mme de LANGALERIE M. CONTANT Mme MUNOS	
CAF - Comité technique enfance et jeunesse	M. CONTANT Mme LAROCLETTE	
MSA (Caisse régionale)	M. COTTIN	
Comité départemental des services aux familles (CDSF)	Mme LAROCLETTE	
Comité départemental des services aux familles - Comité des parents	M. CONTANT Mme MUNOS	Mme BERTINI Mme PERRIER
Commission de retrait d'agrément de l'accueillant familial	Mme NIEDERCORN	Mme LOTZ
Comité Départemental d'éducation nationale (CDEN)	M. BRUN	
Conseil Départemental de la Jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA)	Mme BRAHIMI	
Programme de réussite éducative (PRE) Comité de pilotage	Mme LAROCLETTE	



POLITIQUE FAMILIALE



CONSO.

Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)	Mme LAROCLETTE	
Commission de surendettement	M. FREBAULT	
Conseil Départemental de l'accès aux droits de la Nièvre (CDAD)	Mme LAROCLETTE	
Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	M. CONTANT	
Banque de France - Comité opérationnel grand public	Mme LAROCLETTE	
Commission communale des taxis	M. FREBAULT	Mme PETIT
Comité de suivi départemental du réseau des PCB labellisés	M. DAMERON	
Conseil Départemental de l'inclusion financière	M. DAMERON	
FDVA - Fonds de Développement de la vie Associative, fonctionnement - innovation, collège départemental	Mme LAROCLETTE	

Zoom sur les représentations :

111 représentations assurées,
dont 46 dans les CCAS / CIAS,
avec +700 heures

bénévoles recensées en 2022.



Ils témoignent :

« Je souhaite faire avancer la cause du handicap dans le département. Le travail ne manque pas dans tous les domaines, la société doit se montrer plus inclusive pour que tout un chacun puisse être citoyen à part entière avec sa/ses différences qui constituent des multiples richesses à saisir pour le vivre-ensemble. »

Madame GUILLEMOT, représentante au CDCA.

Les représentations au sein des CCAS & CIAS

Les Centres Communaux d'action sociale (CCAS) sont des structures d'aide sociale de proximité qui s'adressent à tous les habitants de la commune. Ils sont présidés par le maire et sont notamment composés de personnes qualifiées dans le secteur social. Le CCAS mène une action générale de prévention et de développement social. **L'aide sociale légale est, de par la loi, sa seule attribution obligatoire mais il dispose d'une grande liberté d'intervention pour mettre en œuvre la politique sociale de la commune.** Ses champs d'intervention sont larges :

- ⇒ Accueil et informations aux familles,
- ⇒ lutte contre l'exclusion et la pauvreté,
- ⇒ aide aux personnes âgées ou handicapées,
- ⇒ création de différentes structures d'aide sociale,
- ⇒ vie des quartiers.



Le CCAS est géré par un conseil d'administration, où doivent nécessairement figurer des personnes qualifiées dans le secteur social, soit : un représentant des associations familiales, un représentant des personnes handicapées, un représentant des personnes âgées et un représentant des associations du domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

En tant que représentant des familles du département, l'Udaf siège ainsi de droit dans tous les CCAS – CIAS du département de la Nièvre.

L'ensemble de ces actions institutionnelles (hors conventions d'objectifs) sont financées par la part 1 du fonds spécial, celui-ci intégrant aussi le reversement de 10 % du fonds spécial sous forme de subventions aux associations adhérentes.

Gérer des services d'intérêt familial

Le Point Conseil Budget

Les Points conseil budget (PCB) sont des structures d'accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement.

Depuis 2021, la labellisation couvre quatre territoires, soit l'intégralité du département de la Nièvre : Haut Nivernais, Nevers agglomération, Sud Nivernais Morvan et une unité mobile: « Espaces Ruraux Isolés ».

BILAN DE L'ACTIVITÉ EN 2022

Au cours de l'année 2022, le service « Point Conseil Budget » de l'Udaf a accompagné un total de 452 personnes dont 319 personnes nouvellement accompagnées, réparti comme suivants :

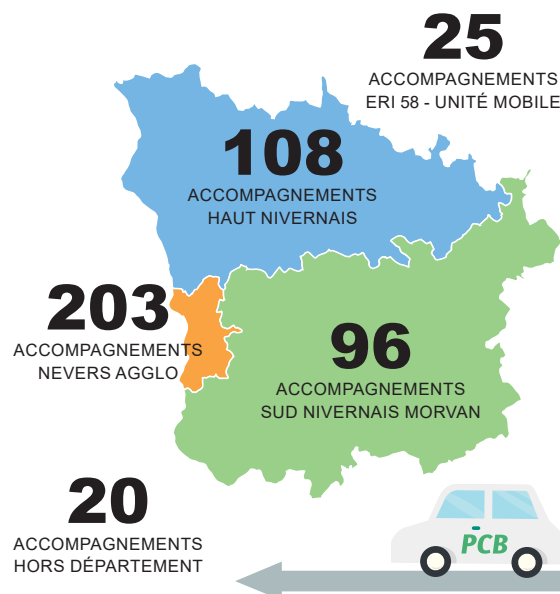
- ⇒ 203 personnes sur le territoire Nevers Agglo,
- ⇒ 108 personnes sur le territoire Haut Nivernais,
- ⇒ 96 personnes sur le territoire Sud Nivernais Morvan,
- ⇒ 25 personnes sur le territoire ERI,
- ⇒ 20 personnes hors départements.

Plusieurs actions collectives ont été organisées en 2022, où le service a pu intervenir dans le cadre du SNU (Service National Universel), en partenariat avec la Banque de France (240 jeunes rencontrés). Des ateliers collectifs ont aussi été mis en place avec la Mission Locale (site de Nevers et Decize), sur l'éducation budgétaire (19 ateliers sur l'année 2022 avec environ 100 jeunes rencontrés) et au sein du C2M Campus Métiers de Marzy, où des ateliers collectif autour de l'édaction budgétaire ont été organisés (avec une classe de 15 jeunes). Nous réalisons d'ailleurs des permanences hebdomadaires, sur rendez-vous au sein de différents CFA de la Nièvre. Afin de faire face aux difficultés des apprentis, nous sollicitons régulièrement le Fonds de Secours des Apprentis. Cette action est notamment portée en partenariat avec une association adhérente de l'Udaf : Famillathlon 58. À ce titre, 10 jeunes apprentis ont pu être aidé financièrement (frais d'internat, frais de restauration scolaire, frais de réparations de voiture, frais d'énergie). Cela leur a permis de continuer sereinement leur formation.

L'équipe de conseillers du Point Conseil Budget a également participé en 2022 à la tournée « Ville à joie » dans six communes du département (Tronsanges, Saint-Germain-Chassenay, Cervon, Saint-Père, Saint-Martin-d'Heuilles et Livry).

OBJECTIFS POUR 2023

- ⇒ Accompagner entre 390 et 500 personnes (entre 170 et 220 personnes pour le territoire « Nevers Agglo », entre 90 et 120 personnes pour le territoire « Haut-Nivernais », entre 90 et 120 personnes pour le territoire « Sud Nivernais Morvan » et 40 pour le territoire « ERI »),
- ⇒ Poursuivre l'organiser de réunions d'information collective sur l'ensemble des territoires labellisés (deux par territoire labellisé),
- ⇒ Poursuivre le développement de nouveaux partenariats,
- ⇒ Utiliser un logiciel Métier « PCB », projet piloté par l'UNAF,
- ⇒ Organiser une enquête à destination d'anciens bénéficiaires,
- ⇒ Organiser des réunions et des ateliers dans le cadre de la semaine de l'éducation financière.



452 personnes accompagnées en 2022, dont 319 personnes nouvellement accompagnées. 25 réunions d'information collectives organisées, sur le thème de l'éducation budgétaire, avec environ 400 jeunes rencontrés.

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)



Le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux est un service proposé par l'Udaf de la Nièvre depuis de nombreuses années, y compris avant son institutionnalisation officielle en 2018.

L'Udaf, en utilisant son capital « connaissances et savoir-faire » en matière de mesures de protection juridique, a souhaité développer cette activité afin de venir en aide aux familles du département.

BILAN DE L'ACTIVITÉ EN 2022

Cette activité qui a été en nette régression durant la période de pandémie est reparti à nouveau à la hausse en 2022, notamment à partir du deuxième semestre. Cela s'explique en partie grâce à une réorganisation du service, la fin des mesures de restrictions sanitaires, ainsi qu'avec la mise en place de nouveaux partenariats.

Ainsi, en 2022, le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux a pu mettre en place :

284 prises de contact et

109 personnes suivies en 2022.

59 contacts de personnes envoyées sur notre service par les différents partenaires,

57 contacts de personnes envoyées par le Tribunal.

Une large campagne de communication : avec la transmission de plaquettes d'information (plus de 2000 exemplaires) aux partenaires professionnels : tous les EHPAD du département, tous les services d'action médico-social, les mairies « chef-lieu » des cantons nivernais, les Instituts Médico-Éducatifs de Mesves-sur-Loire et Clamecy, à la MDPH, tous les foyers d'accueil médicalisé et les maisons d'accueil spécialisée du département, plusieurs associations adhérentes de l'Udaf, les associations membres du collectif solidarité, plusieurs CCAS, toutes les Maisons

France service, Emeraude 58, l'Adapei 58, Tribunal de Nevers, Tribunal de Clamecy...

Des rencontres avec les différents partenaires sociaux pour présenter le dispositif et les services proposés (avec notamment l'Adapei 58, l'IME de Mesves-sur-Loire, la MDPH, le Collectif Solidarité, le Centre Hospitalier de la Charité-sur-Loire, France Alzheimer ainsi que l'APF France Handicap de la Nièvre).

Des apparitions dans les médias, avec la présentation du dispositif d'aide aux tuteurs familiaux à travers une chronique diffusée à la radio avec RCF Nièvre, sur la page Facebook et sur le site internet de l'Udaf.

Des permanences téléphoniques, avec 169 appels reçus en 2022, et **des permanences physiques**, qui ont permis de recevoir et de conseiller 36 personnes. Parmi celles-ci, certaines personnes ont pu être reçues à plusieurs reprises. **Des rendez-vous personnalisés** ont également été mis en place et ce sont ainsi 37 personnes qui ont été accompagnées. Le service a également obtenu la reprise des permanences physiques au sein du tribunal de Nevers.

Enfin, il a participé à un **groupe de travail régional** rassemblant les différents services d'ISTF des Udaf de la région. Ainsi, en octobre 2022, il a contribué au groupe de travail à Dole (dans le Jura) organisé par l'Uraf Bourgogne-Franche-Comté. Différents points ont pu être abordés, notamment sur la mutualisation des pratiques et des outils des différents services d'ISTF. Cette première réunion a également porté sur la création d'un questionnaire de satisfaction dans le cadre des entretiens individuels. Ce questionnaire, diffusé lors du dernier trimestre 2022 a obtenu 55 retours, qui sont globalement très positifs :

- ⇒ 95% estiment la prise de contact avec le service comme étant facile,
- ⇒ 95% sont satisfaits du délai de réponse,
- ⇒ 91% jugent l'information et/ou le soutien apporté comme étant utile,
- ⇒ Et 73% indiquent que les informations ont été suffisantes.

Rapport d'activité des services Accompagnement & MJPM

En termes de volume d'activité

Globalement l'effectif suivi au 31 décembre 2022 est une nouvelle fois en baisse par rapport à celui de l'exercice précédent, d'environ 3% correspondant à une cinquantaine de mandats en moins.

L'exercice de cette année a été largement perturbé par les effets indirects de la crise sanitaire que nous traversons encore aujourd'hui.

Des tendances différentes sont à relever selon les secteurs d'intervention :

- ⇒ **Le nombre de MASP a brusquement chuté de près de 10% depuis le mois de septembre pour revenir au nombre de mesures suivies fin 2020 en pleine pandémie.**
- ⇒ **En termes de MJAGBF, le nombre de suivis a continué sa forte baisse avec pour la deuxième année consécutive une baisse de près de 15%.**

Les magistrats font état d'une érosion du nombre de signalements leur parvenant ainsi que d'une recherche systématique d'une mesure administrative préalable à une mesure judiciaire.

La chute constatée ces dernières années en matière de MAJ (Mesures d'Accompagnement Judiciaire) se poursuit de manière apparaissant comme inexorable puisque le nombre de suivis a franchi le nombre plancher de 10 mesures. Les raisons invoquées semblent tout à la fois s'orienter vers une absence de saisine des magistrats pour ce type de mesure et le non recours de ces mêmes magistrats à ce type de mesure.

Les mesures de protection (Sauvegarde de Justice, Curatelles et Tutelles) voient quant à elles leur nombre baisser d'environ 3% pour se stabiliser à un peu plus de 1.350 personnes suivies sur le Département de la Nièvre.

Sur le plan de la charge de travail entre salariés, des transferts ont pu être réalisés de manière à maintenir une activité tout à la fois homogène en termes de nature des mandats confiés et de volume de travail pour chaque intervenant. Plusieurs remplacements de personnels absents ou démissionnaires n'ont pas été effectués.

Mesures d'Accompagnement (MASP, MAJ et MJAGBF)

INDICATEURS MASP

Le cahier des charges signé avec le Conseil Départemental prévoit deux rencontres par mois sur ce type d'activité. Cette année ce chiffre n'a pu être réalisé puisqu'en lissant les données sur l'ensemble de l'année le nombre de rencontre ne s'établit qu'à 1.7 par mois.

La pandémie est bien entendu à l'origine de ces résultats puisqu'en particulier les visites n'ont pu avoir lieu pendant plusieurs mois. Toutefois, il convient de relever à cet effet le système mis en place sur cette activité et qui a consisté à prendre contact a minima une fois par semaine avec chaque personne suivie. **Ces données ont été comptabilisées lors du second confinement et ont montré son**

SERVICE ACCOMPAGNEMENT / AU 31.12.2022



MASP : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé.

MJAGBF : Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial.

SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS (MJPM) / AU 31.12.2022



Mesures de curatelle : Curatelle simple, curatelle renforcée, curatelle aménagée, curatelle ad'hoc & subrogé curateur.

Mesures de tutelle : Tutelle, tutelle ad'hoc & subrogé tuteur.

Mandat spécial / Sauvegarde de justice.

MAJ : Mesure d'Accompagnement Judiciaire.

1364 mesures gérées au 31.12.2022 (951 à domicile, 413 en établissement).

efficace dans plus de 98% des situations montrant ainsi l'adaptation efficace des services. Depuis le second semestre le système des VAD comme moyen de suivre ces mesures a été remis en place.

Le domaine du logement concerne toujours une part essentiel dans le suivi mis en place dans cette catégorie de mesures. Ainsi globalement il concerne en moyenne près d'une démarche par mois avec chaque personne suivie. En deuxième rang arrivent tout naturellement les problèmes en liens avec la santé, ce qui compte tenu de la crise sanitaire semble tout à fait cohérent. Enfin le troisième secteur sur lequel porte ce type d'interventions est celui du surendettement montrant ainsi l'évolution d'un profil de population au regard des difficultés budgétaires et financières nées ou accrues par la crise actuelle.

Cette mesure constitue une aide permettant à son bénéficiaire de retrouver son autonomie budgétaire et financière. Ainsi sur les 21 mesures terminées en 2021, 7 familles ont pu retrouver une totale autonomie pérenne dans le temps.

Cette mesure constitue également un moyen d'expertiser plus précisément les besoins d'une famille afin de l'orienter vers un dispositif plus en liens avec la problématique rencontrée. Ainsi sur les 21 mesures terminées, près de la moitié ont été réorientées vers d'autres systèmes.

INDICATEURS MAJ ET MJAGBF

1. L'attribution des mesures

L'attribution des mesures est un élément clé. En effet ces mesures ont des durées qui par essence sont brèves (1 an pour les MJAGBF et 1 à 2 ans pour les MAJ). Il est donc important d'agir et d'interagir vite. La mesure de cet indicateur permet de déterminer que dans plus de 93% des situations, l'intervention s'effectue le premier mois suivant la désignation. Ainsi la mesure peut se mettre en place rapidement si l'organisme débiteur de prestations prend en compte la mesure. Lors des premiers entretiens vont se mettre en place les modalités d'intervention et les projets parfois initiés par les magistrats instructeurs.

2. Le bilan d'ouverture

Un autre élément clé et mesuré consiste en la mise en place d'un bilan d'ouverture de chaque nouveau mandat à effet de 3 mois après son prononcé. Ce bilan s'effectue en réunions d'équipe. Ce système

permet en effet la connaissance par tous les Délégués aux Prestations Familiales de l'ensemble des situations permettant ainsi le cas échéant une intervention plus aisée en l'absence du référent et aussi une interaction de tous les membres du groupe dans le choix des actions à mettre en œuvre ou les éventuelles pistes de travail à proposer au regard des problématiques soulevées.

Cette année les bilans ont été réalisés non plus dans les trois mois mais davantage sur un délai de 4 à 5 mois (en liens en particulier avec les absences d'une DPF qui suit sa formation CNC).

3. Le droit des usagers

En termes de projets individualisés le service est assujéti aux règles de la Loi du 2 janvier 2002. À ce titre, il est remis à chaque bénéficiaire une notice d'information lors de la mise en place des mesures. **La quasi-totalité des documents a ainsi été remise dans les délais fixés par la loi.** De même, il est procédé à la mise en place d'un projet personnalisé en liens en particulier avec les objectifs fixés par les Juges des Enfants dans les MJAGBF. Ces projets sont revus également a minima une fois par an. La quasi-totalité des mesures bénéficie d'un projet personnalisé (réactualisé le cas échéant). Il n'est pas possible d'obtenir qu'il soit signé dans 100% des situations du fait en particulier de l'opposition absolue de certaines familles.



4. Les liens avec les personnes suivies

La rencontre à domicile demeure l'élément essentiel de l'intervention puisqu'elle permet de voir l'utilisateur évoluer dans son milieu. Bien entendu sur ce point aussi les périodes de confinement n'ont pas favorisé l'exercice des mesures et en particulier les MJAGBF. Depuis le second semestre 2021, le principe des visites à domicile a été remis en place de manière systématique à fréquence moyenne d'une rencontre toutes les 5.5 semaines.

Certaines familles ont cependant refusé qu'on leur rende visite à leur domicile arguant des effets

potentiels de la pandémie.

L'immense majorité des rencontres s'effectue sur le lieu de résidence des familles. Toutefois, et en particulier vis-à-vis des familles refusant le lien pour des motifs sanitaires, ces rencontres peuvent être fixées en lieu neutre voire dans les bureaux du service.

5. Les motifs de fin de mesure

MJAGBF	23	
Mesure MJPM	0	0%
Absence de prestation	3	13%
Placement des enfants	0	0%
Inexerçable, manque d'adhésion	0	9%
Objectifs atteints	13	57%
Autres (déménagement hors dpt,...)	7	30%
MAJ	13	
Mesure MJPM	4	31%
Absence de prestation	1	7%
Caducité (fin des 4 années potentielles)	4	31%
Décès	0	0%
Inexerçable	0	0%
Objectifs atteints	4	31%
Autres (déménagement...)	0	0%

Ce bilan permet de tirer quelques conclusions :

Pour les MJAGBF, il convient de relever d'une part le fait que dans plus d'une mesure sur deux qui se lèvent les objectifs peuvent être considérés comme atteints. Dans les autres situations d'arrêt de l'intervention c'est soit le déménagement pour un autre département (et donc le plus souvent la désignation d'un autre DPF) ou l'absence de prestations auxquelles les parents peuvent prétendre qui en sont la cause.

Pour les MAJ, la fin de mesure traduit davantage un problème de réorientation nécessaire soit sur une mesure plus contraignante (MJPM dans 31% des situations) ou du fait de la caducité provenant des 4 années d'exercice de la mesure (31%) ou encore de situations dans lesquelles les objectifs peuvent être déclarés comme atteints.

Sur les deux activités ce sont 17 personnes (sur les 36 arrêts de mesure constatés) qui ont retrouvé leur autonomie dans la gestion de leurs prestations familiales ou sociales.

6. Travail spécifique

Pour cette intervention, il a été mis en place un travail spécifique des intervenants autour d'un référentiel propre aux MJAGBF. Il a permis ainsi de

démontrer le caractère opérant de la quasi-totalité des items du référentiel et de mettre en place un travail spécifique sur certains axes non suffisamment couverts.

Il convient également de relever un travail particulier mis en œuvre avec les deux Juges des Enfants qui ont accepté le principe d'animer une rencontre avec l'ensemble des membres du service et qui régulièrement associent également le service aux rencontres organisées avec l'ensemble des partenaires de la Protection de l'Enfance. Une rencontre a pu également être organisée avec les autres intervenants DPF de la région Bourgogne-Franche-Comté. Les échanges induits au cours de cette rencontre participent aussi à l'évolution des interventions de tous les acteurs du service.

La participation aux instances d'échanges avec tous les intervenants de la Protection de l'Enfance mise en place par les Juges pour Enfants de la Nièvre traduit aussi la volonté du service de s'inscrire pleinement dans la dynamique de reconnaissance des mesures de MJAGBF comme un élément important de la Protection de l'Enfance.

Mesures MJPM (Mandats Spéciaux en sauvegarde de justice, curatelles et tutelles)

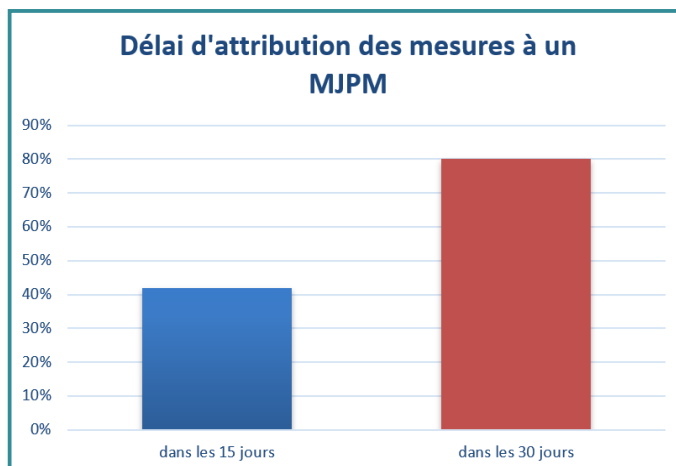
ATTRIBUTION À UN MJPM ET OUVERTURE DE LA MESURE

C'est le temps entre lequel nous recevons la mesure et son affectation à un mandataire. Ce temps est mis à profit en particulier pour la consultation du dossier au Tribunal Judiciaire en particulier sur les deux cabinets de Nevers.

Cette Consultation permet en outre de choisir au mieux le MJPM qui va se voir confier la mission par délégation en fonction des problématiques rencontrées favorisant ainsi le principe d'individualisation de la mesure et l'adaptation de l'intervenant aux problématiques rencontrées par le Majeur Protégé. À noter également le nombre de nouvelles attributions de mesure qui a baissé de près de 30 en une année. Cette baisse explique en large partie le déficit constatée dans l'activité du service.

L'ouverture de l'ensemble des mesures débute donc globalement rapidement garantissant ainsi

la défense des intérêts du Majeur et ce malgré un phénomène important de turn-over constaté parmi les MJPM de l'Udaf de la Nièvre.



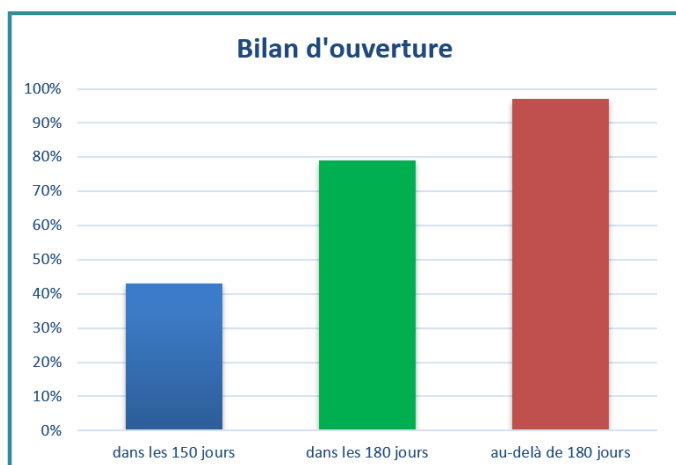
À noter également qu'en l'absence de désignation d'un MJPM, c'est un des trois cadres du service qui répond aux sollicitations du majeur ou de son entourage dès le jour de la désignation.

BILAN D'OUVERTURE DE LA MESURE

Un MJPM est désigné par l'Udaf 58 pour suivre la mesure mais afin de l'intégrer dans une dynamique de service, un bilan est systématiquement organisé au bout de 5 mois d'exercice avec un des cadres du service.

Il permet en particulier de faire le point sur :

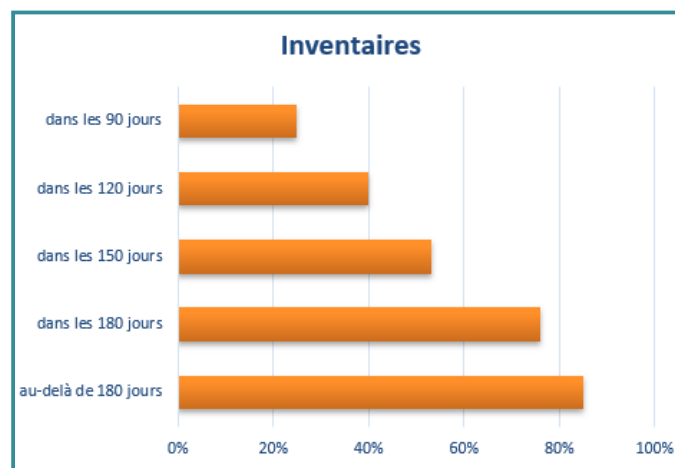
- ⇒ l'ouverture de la mesure,
- ⇒ les obligations du MJPM,
- ⇒ l'ouverture des droits du majeur,
- ⇒ les obligations du majeur,
- ⇒ la gestion de son patrimoine immobilier et mobilier,
- ⇒ la définition et l'éventuelle réalisation de ses projets...



Ce bilan est le gage que tout à la fois les droits des majeurs sont défendus et il permet d'ouvrir des perspectives sur la suite de l'exercice de la mesure. Tous les dossiers sont ainsi analysés par le mandataire et un autre personnel de manière à minimiser la prise de risques. Les données sont en sensible amélioration par rapport à celles de l'année précédente et ce malgré les circonstances (changements de MJPM...).

L'INVENTAIRE DE PATRIMOINE

Il doit être rendu sous 90 jours selon les termes du Code Civil. Cette durée peut être portée à 180 jours pour certains aspects plus contraignants et en particulier l'inventaire mobilier. Toutefois les chiffres établis ne portent que sur les inventaires totalement réalisés.



Comparativement aux années précédentes cet indicateur est en stabilisation. Il convient de relever les difficultés grandissantes pour obtenir des évaluations gratuites de la valeur des biens immobiliers puisque la plupart des Notaires et agents immobiliers sont soit dans une position de refus de les faire soit demandent une rétribution.

LE DROIT DES USAGERS

Dans le cadre de la Loi 2002.2, à laquelle est assujettie l'Udaf de la Nièvre, la relation avec l'utilisateur est normalisée au regard de certains aspects. Nous en mesurons régulièrement trois d'entre eux ; l'information de la mesure, la mise en place d'un projet personnalisé et l'évolution de celui-ci.

L'information de la mesure correspond à la remise de la Notice d'informations ainsi que la Charte et le règlement de fonctionnement.

Ces documents présentent le service MJPM ainsi que la mesure et font état d'un certain nombre de

données et de repères nécessaires au travers d'une notice d'information. Ainsi pour cette remise des documents on obtient les chiffres suivant (après la baisse relevée lors des « années COVID » ces chiffres ont retrouvé le niveau des années 2018 et 2019) :

Remise de la Notice d'Information	
Sous les 90 jours	83%
Sous 180 jours	92%

Établissement d'un Projet Personnalisé	
Sous les 90 jours	66%
Sous 180 jours	83%

La mise en place d'un projet personnalisé correspond au recueil des souhaits de l'intéressé en vue de le faire participer pleinement à l'exercice de sa mesure. Là aussi et malgré la diminution des rencontres avec les personnes en liens avec la pandémie, ces projets ont eu davantage de difficultés à se mettre en place dans le délai fixé par la loi. Néanmoins ils le sont au total sur près de 80% des situations.

Ce projet personnalisé n'est cependant pas un document figé et nécessite des aménagements et évolutions pour tenir compte de la vie de l'intéressé. Une réévaluation a minima annuelle est prévue dans la loi. Elle est mise en œuvre à l'Udaf dans plus de 87% des situations. Les autres situations correspondent à celles de personnes âgées en établissement ou lourdement handicapées n'ayant aucun projet de vie ou ne souhaitant pas ou ne pouvant pas s'inscrire dans cette démarche.

LES RENCONTRES

La visite à domicile est privilégiée comme moyen d'entrer en contact et de faire vivre une mesure de protection. Il est en effet beaucoup plus parlant de rencontrer le majeur sur son lieu de vie pour vérifier l'adéquation de ses besoins et envies avec ses réelles préoccupations. Toutefois lors de ces dernières années et au regard de la situation sanitaire il a été particulièrement difficile de continuer ce mode de relation. En effet pour à la fois préserver la santé des bénéficiaires mais aussi celles des intervenants il a été décidé de limiter les rencontres aux seules situations urgentes. Progressivement la visite à domicile est redevenue le moyen privilégié d'échanges mais nous n'avons pas pu encore retrouver la fréquence antérieure à 2020 et en particulier pour les personnes résidant en structures et réputées comme médicalement à risques.

Dans ces derniers cas nous essayons par le biais de référent dans chaque structure d'obtenir des informations sur leurs situations et leurs besoins éventuels.

Sur l'ensemble de l'année 2022, les personnes résidant à leur domicile ont été vues une fois tous les deux mois. Celles en établissement n'ont eu en moyenne que deux rencontres sur l'année. À noter que ne sont comptabilisées dans ces données que les personnes avec lesquelles un échange est possible. Il convient également de relever un nombre de communications téléphoniques en nette hausse par rapport aux années précédentes puisque celui-ci atteint une moyenne de 16 communications par an. À partir de l'an prochain nous comptabiliserons également les échanges par mail qui commencent à se développer de manière assez exponentielle.

LES ASSURANCES

Pour garantir un maximum de sécurité nous apportons une attention toute particulière sur le point des garanties souscrites pour préserver les biens du majeur. Ainsi, et même s'il est parfois difficile d'obtenir ces éléments, nous nous efforçons de déterminer puis d'analyser ces contrats au regard des besoins du majeur et ce en particulier lors de la phase d'ouverture des mesures. Il n'est en effet pas rare de trouver des personnes sans aucune assurance. Fin décembre, il existait moins d'une dizaine de personnes pour lesquelles nous ne disposions pas encore d'éléments sur ce point. Toutes correspondaient à des mesures ouvertes depuis moins de deux mois.

LE SOLDE DES COMPTES DE GESTION

1258 comptes de gestion étaient ouverts au 31 décembre 2022 représentant 4.2 Millions d'euros. La moyenne du solde de ces comptes est donc de 3.300€. Ce chiffre n'est qu'une moyenne et en fonction des ressources des majeurs, de la nature de leurs mesures de protection, de leurs demandes et de leurs trains de vie ou besoins, le montant figurant sur les comptes est inégalitaire. Ainsi 128 comptes représentant 10% des comptes, ont un solde supérieur à 5.000€. Celui-ci est cependant nécessaire pour assurer la réalisation de projets ou un besoin de trésorerie équivalent à deux mois de dépenses ou est constitutif d'un apport de capitaux en liens avec une vente ou une succession Dès lors que ce montant est anormalement élevé

deux options sont possibles : un placement sur des supports court terme de type livret ou un placement sur des supports moyen et long terme. Pour cette deuxième option, le dossier fait l'objet d'un passage devant une commission interne ad hoc dont le rôle consiste à proposer au majeur ou au Juge la solution qui lui paraît la plus adaptée au bénéficiaire de la mesure.

Pour ces placements sont toujours privilégiés les liens avec la ou les banques originelles de la personne. Cela n'empêche cependant pas une mise en concurrence lorsque le patrimoine dépasse le simple plafond des livrets.

Pour le compte des Majeurs protégés le service gère une somme légèrement supérieure à 44.5 Millions d'Euros réparties sur un peu plus de 8.500 comptes et supports bancaires.

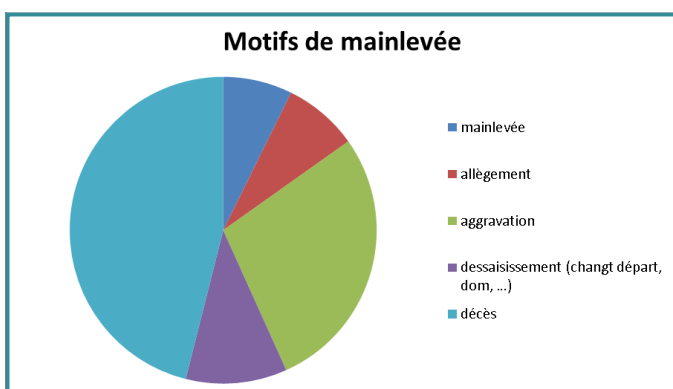
LES ACTES AUTHENTIQUES

Au cours de l'année ce ne sont pas moins de 31 actes qui ont nécessité pour leur signature un déplacement chez un Notaire sur environ 70 actes signés au total pour le compte ou en assistance d'un majeur protégé. En effet, les périodes de confinement ont permis d'avoir accès temporairement au système des procurations pour un clerc des études ; actes qui ne peut en principe entraîner de subdélégation. Ce qui a notamment baissé le temps passé dans la signature de ces actes dans les études.

À noter également qu'un certain nombre de notaires hors département acceptent de plus en plus le système des procurations pour un clerc de leur étude.

LES CLÔTURES DE DOSSIERS

Depuis deux ans, nous avons tenu à développer un indicateur spécifique sur le motif des fins de mesures. **Au total ce sont 178 mesures qui ont fait l'objet**

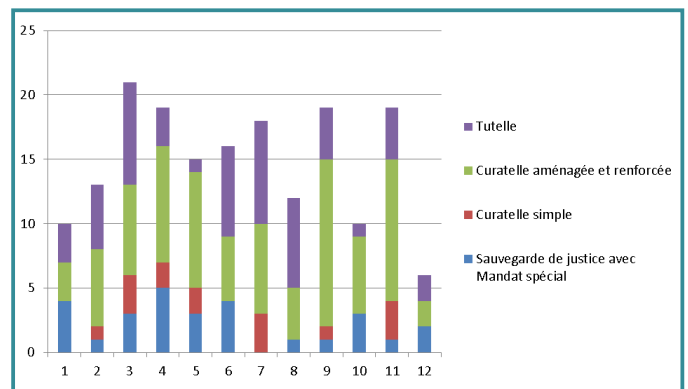


d'une fin en 2022. Ce chiffre est assez notoirement en régression par rapport à l'année précédente (220) et semble davantage correspondre à celui des années antérieures. Pour près de la moitié ce sont les décès des majeurs qui en sont à l'origine. Ce qui semble assez logique au regard des courbes d'âge et des profils des personnes suivies.

Les allègements de mesure et les mainlevées concernent au total 7% des situations soit 12 situations pour l'année. Ce chiffre montre une faible proportion de mesures dans lesquelles leur bénéficiaire retrouve tout ou partie de ses capacités.

Celui des aggravations de mesure demandées eu égard à l'évolution de l'incapacité des majeurs reste élevé avec près de 28% des situations.

Enfin il convient de relever un nombre important, et qui ne cesse d'augmenter d'année en année, de changements de mandataire en liens avec le plus souvent un changement de département de résidence des bénéficiaires concrétisant ainsi une certaine instabilité chez les personnes protégées puisque cela concerne pratiquement près de 20 situations au cours de l'année.



LES COMPTE RENDUS DE GESTION ANNUELS

En accord avec le Directeur de Greffes du Tribunal Judiciaire de Nevers, les compte-rendus de gestion sont produits tout au long du premier et du deuxième trimestre de l'année. Ils sont établis en fonction des directives fixées par celui-ci. Cette année a été particulièrement difficile puisque les derniers compte-rendus ne sont partis de l'Udaf qu'au mois de septembre 2022. Pour faire face à cela nous allons mettre en place une nouvelle organisation qui devrait nous permettre de revenir à une situation plus normale avec une production selon les normes fixées par les magistrats soit au 15 mars 2023 pour l'année 2022.

QUELQUES CHIFFRES ANNEXES

Pour exercer les mandats confiés il a été procédé sur l'année au paiement de près de 40.000 factures, ce qui représente un chiffre équivalent à celui de 2021. Parallèlement le nombre de prélèvements constatés a quant à lui encore augmenté de plus de 4% passant de 52.000 à plus de 54.000. Ainsi, là aussi on peut estimer que la COVID a permis de développer les moyens de paiement de manière à privilégier l'absence de relation.

Près de 122.000 virements à destination principalement des majeurs ont été réalisés au cours de l'année montrant là aussi l'adaptation du dispositif aux besoins individualisés de chacun. Ce chiffre est stable par rapport à l'année précédente. Certains majeurs ayant un virement mensuel d'autres hebdomadaires et d'autres quasi journaliers.

Les bons d'achat émis par l'Udaf et destinés à être payés directement aux commerçants ont vu leur nombre se stabiliser après une hausse sensible en 2020. En effet ce moyen a été une des réponses proposées par l'Udaf, en particulier lors des périodes de confinement pendant lesquelles certains majeurs n'ont pu se déplacer pour aller chercher leur argent dans leur agence bancaire. Ainsi certains ont pu être livrés à domicile en liens avec le développement de partenariat avec des acteurs locaux de terrain.

LE TURN OVER DES MESURES

Nouvelle mesure	84
Autre mesure aggravée	45
Mesure allégée	10
Mesure terminée	-108
Mesure aggravée	-53
Mesure allégée	-12
Solde de l'année	-34

Ce tableau reprend le turn over des mesures. Il convient de relever le nombre particulièrement important d'arrêt de mesures suite au décès de son bénéficiaire. Ajouté à un faible nombre de nouvelles mesures comparativement à d'autres périodes antérieures cela génère une baisse de l'ordre de moins de 2.5% de l'effectif global suivi.

Conclusions

« La pandémie qui a frappé l'ensemble de la planète ces deux dernières années a modifié profondément

la structure de notre société. L'Udaf de la Nièvre n'échappe pas à cette situation. D'une entreprise dans laquelle certains salariés pouvaient passer une large partie de leur vie professionnelle, nous sommes passés à une société dans laquelle les salariés ne font qu'un passage, voire un passage éclair parfois. Ainsi aujourd'hui près de la moitié du personnel possède une ancienneté inférieure à 18 mois.

Pour autant, il est nécessaire d'assurer la continuité de la prise en charge proposée.

Aussi face à ces nouvelles conditions, il est un maître mot : celui de l'adaptation. Adaptation nécessaire pour pouvoir continuer à présenter une prestation de qualité aux bénéficiaires de mesures. Le profil des bénéficiaires a évolué lui aussi pleinement. Il y a donc pour des services comme les nôtres, cette double adaptation à prendre en compte.

Pour cela nous pouvons faire confiance au système qualité mis en place au sein de la structure et qui peut servir à tout moment de références dans l'application des différentes procédures établies. Nous pouvons également compter sur un réseau fiable et dense construit au fil du temps et qui permet -lorsque nous n'avons pas les ressources en interne- de s'appuyer sur d'autres connaissances ou compétences.

L'Udaf 58, c'est aussi un label dans le département avec une reconnaissance certaine de nos capacités de mobilisation, pour faire face et apporter une plus-value aux bénéficiaires.

Bien entendu tout cela ne peut se faire qu'avec la confiance de tous et toutes et en particulier celles de tous nos intervenants sans qui ces missions ne pourraient être menées à bien. Certes cette confiance a pu être trahie à une reprise au cours de cette année mais il ne faut pas se focaliser sur une situation quand dans le même temps ce sont des centaines, des milliers de situations qui se sont jouées positivement et dans l'intérêt exclusif de leurs bénéficiaires.

La création, l'innovation sont autant de points sur lesquels l'Udaf 58 peut également s'appuyer au quotidien pour permettre à tous ses bénéficiaires de trouver réponse à leurs problèmes. »

Jean-Jacques DAUTRAIX,
Chef de service.

Ateliers de Soutien à la parentalité

Parentalité

Judi 17 novembre 2022 de 18h à 19h15
À l'Udaf de la Nièvre
47 Boulevard du Pré Plantin à Nevers

Gratuit Et ouvert à tous, grands-parents, parents solos ou non

GRANDIR!
Avec des limites, des interdits, des règles?

Udaf Nièvre
UNIS POUR LES FAMILLES

en partenariat avec :
accords de Loire
Centre Socia

Echanges animés avec
Céline BUTTIN, Psychologue
Ouvert à tous. Une garde d'enfants est
proposée sur inscription au 03 86 93 59 12

Exemple d'une communication
réalisée pour promouvoir une des
thématiques abordées.

**Au total, 8 séances ont été
proposées auprès de 59 parents.**

L'Udaf de la Nièvre poursuit l'accompagnement et le soutien aux parents en proposant des ateliers parentalité gratuits, conformes à la charte nationale de soutien à la parentalité.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- ⇒ Offrir aux parents la possibilité d'échanger avec d'autres parents et des professionnels sur leurs expériences de parents dans un cadre bienveillant et non jugeant ;
- ⇒ Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants ;
- ⇒ Lutter contre l'isolement parental et offrir du répit.

Les ateliers de soutien à la parentalité proposés par l'Udaf s'adressent à tous les parents. Une attention particulière est portée aux parents solos (afin de poursuivre les travaux menés lors de la précédente convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Unaf). Des grands parents, très sollicités par leurs enfants suite à des séparations rejoignent régulièrement les ateliers. Ces échanges intergénérationnels nourrissent également les échanges. Aussi, les parents prennent conscience qu'ils ne sont pas seuls. Ils découvrent de nouvelles approches, des astuces pour leur quotidien qui facilitent leur vie de parents. **Ils comprennent l'importance de la parole et de la communication en famille.** La présence d'une psychologue est systématique pour apporter quelques notions, dans un cadre bienveillant et confidentiel. Ces ateliers sont ouverts à tous de manière inconditionnelle et ont la particularité d'offrir une grande mixité sociale. Une garde d'enfants sur inscription est proposée systématiquement et est assurée par une bénévole.

ORGANISATION DES ATELIERS

Les ateliers reposent sur l'apport d'information par un intervenant qualifié sur une thématique choisie par les parents eux-mêmes. De plus, l'animation d'échanges entre parents est assurée par une intervenante qualifiée de l'Udaf. **En 2022, ce sont donc 8 séances qui ont eu lieu auprès de 59 parents,** autour de thématiques diverses :

- 1- Comment construire et réinventer une relation de qualité avec son enfant? (14.01.2022)
- 2- Comment s'aérer l'esprit en famille? (10.03.2022)
- 3- Quand les écrans nous font écran ... et nous mettent à cran! (14.04.2023)
- 4- Hyperconsommation et éducation, vous avez dit frustration? (12.05.2022)
- 5- Comment être parents en 2022? (16.06.2022)
- 6- Comment favoriser l'autonomie de son enfant tout en respectant son rythme? (06.10.2022)
- 7- Grandir ! Avec des limites, des interdits, des règles? (17.11.2022)
- 8- Comment aborder la question des cadeaux avec ses enfants? (15.12.2022)

Une convention de partenariat avec un centre social situé dans un Quartier prioritaire de la Ville de Nevers a été signée. La référente famille, Nelly PUGLIESE du Centre social des bords de Loire s'emploie à mobiliser les parents et leur propose d'assurer le transport jusqu'à l'Udaf. Cette proposition permet également aux familles de sortir du quartier et de découvrir d'autres lieux ressources possibles.

COMMUNICATION AUPRÈS DES PARENTS ET DES PARTENAIRES

Plusieurs canaux de diffusion sont employés, notamment à travers la presse écrite (Journal du Centre) où des brèves sont régulièrement publiées, ainsi que dans la radio locale RCF. Un mailing de parents est employé, et l'actualité de cette action parentalité fait l'objet d'un relais dans la newsletter de la CAF de la Nièvre (à destination des partenaires et des professionnels).

Animateur Associatif

Agrément de deux nouvelles associations

En 2022, l'Udaf de la Nièvre a accueilli deux nouvelles associations : France Alzheimer 58 ainsi que l'association Loisirs et Amitié de Sougy-sur-Loire. Ces adhésions permettent de renforcer le rôle de notre institution auprès des pouvoirs publics, en représentant davantage de familles, et en étant toujours au plus près des diverses réalités familiales.

À ce jour, notre réseau associatif compte 23 associations familiales agréées.



FRANCE ALZHEIMER NIÈVRE

L'association réunit les familles touchées par la maladie d'Alzheimer ou des maladies apparentées en vue d'un soutien mutuel. Elle permet ainsi d'aider, par tous les moyens possibles, les familles et les personnes malades à faire face à ces maladies en :

- ⇒ Informant les familles sur la conduite à tenir vis-à-vis des malades, sur la prise en soins de ces maladies, sur les résultats de la recherche, sur leurs droits sociaux, etc.;
- ⇒ Sensibilisant l'opinion et les professionnels de la santé sur l'importance humaine et sociale de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées;
- ⇒ Poursuivant les actions tendant à l'adaptation des mesures d'aide et des institutions d'accueils des personnes atteintes et de leur famille, auprès de tous les organismes, publics ou privés et les pouvoirs publics;
- ⇒ Encourageant la recherche sur les causes et le traitement de ces maladies (recherche médicale). Ainsi que la recherche sur l'accompagnement des familles et personnes malades (recherches en sciences humaines).

L'association est fédérée et participe aux rencontres régionales du réseau France Alzheimer.



LOISIRS ET AMITIÉ

L'association Loisirs et Amitié, située à Sougy-sur-Loire, a pour objectif d'aider les personnes âgées et moins âgées aussi, à sortir de l'isolement. L'association permet ainsi aux familles adhérentes de participer à des moments de détente et de convivialité (à travers l'organisation de raffles, repas, concours, sorties, voyage etc.). Ces manifestations peuvent être

organisées en partenariat avec les écoles et/ou les communes avoisinantes et ont pour objectif l'aide et le soutien à la famille en général. À travers ces actions, elle favorise ainsi les liens intergénérationnels.

Un outil au service des associations : le Pôle Interassociatif

Accueillir, orienter, former, accompagner tous les acteurs associatifs nivernais

Après deux années partagées entre interruptions et reprises, le Pôle Interassociatif de la Nièvre a pu redémarrer son activité auprès des associations en 2022. **Au total, les associations abonnées au Pôle Interassociatif ont effectuées 71 réservations de salles durant cette année.**

À destination de toutes les associations qui souhaitent organiser une réunion, une formation, une assemblée générale ou un rassemblement, le Pôle Interassociatif propose différentes salles pouvant accueillir jusqu'à 70 personnes avec des équipements professionnels modulables (matériel vidéo, projection, audio, accès à internet, informatique...).

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COORDINATION RÉGIONALE :

La mise en valeur des activités développées au bénéfice des familles, l'organisation de la coordination et la représentation des familles auprès des pouvoirs publics ont largement mobilisé les instances de l'Uraf.

14 réunions institutionnelles régionales.

Pour développer une logique de travail en réseau, les Udaf et l'Uraf s'ouvrent à des méthodes collaboratives souples qui peuvent prendre différentes formes et être à l'initiative de différents acteurs du réseau. La coordination régionale s'organise autour de :

Groupes de travail pilotés et organisés par l'Uraf :

- Groupe de travail « Communication » : 3 réunions,
- Groupe de travail « Observatoire » : 1 réunion,
- Groupe d'échanges sur les Points Conseil Budget : 1 réunion.

Réunions d'informations et d'échanges organisées par l'Uraf :

- Réunion Présidents-Directeurs de la région : 4 réunions,
- Réunion des représentants familiaux dans les Caisses d'allocations familiale : 1 réunion.

Groupes de travail à l'initiative d'Udaf ouverts aux autres Udaf de la région :

- Réunion des Directeurs ,
- Réunion mensuelle des responsables des ressources humaines des Udaf,
- Réunion des services information et soutien aux tuteurs familiaux.

Groupes de travail nationaux :

- Réunion des Uraf de France pour de l'échange de pratiques.

Travaux conjoints :

Création d'outils de communication pour les associations de manière à les aider dans leur recherche de nouveaux bénévoles.

Construction de trois actions collectives à mener par les Udaf qui le souhaitent, dans le cadre des Points Conseil Budget.

POUR DONNER LA PAROLE AUX FAMILLES ET DÉVELOPPER L'EXPERTISE DU RÉSEAU UDAF/URAF BFC :

28 instances régionales où l'intérêt des familles est défendu.

Organisation d'un Forum Citoyen sur le virage ambulatoire à Auxerre et élaboration de préconisations à travers les données recueillies.

Une enquête en construction :

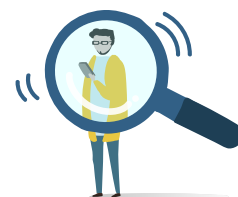
Coût de l'énergie quels changements pour vous ? Les Udaf ont, face à l'inflation, souhaité lancer une enquête auprès des habitants de la région. Le questionnaire construit sera transmis par mail à un échantillon de 6000 ménages par département en janvier 2023.

1 enquête régionale via le réseau Unaf :

Comment les familles de la région réussissent à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle ?

1 enquête pour les services des Udaf :

Comment sont perçus les Udaf par leurs partenaires ? Des travaux d'observation ont été lancés afin de mieux cibler l'image des Udaf auprès des partenaires.



Des données pour identifier les bénéficiaires des Udaf et leur activité.

Pour mieux appréhender les populations suivies au niveau régional, la construction de données compilables est primordiale. Deux groupes de travail sont lancés : un dédié à la protection juridique des majeurs, l'autre aux mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial.

POUR METTRE EN VALEUR LE POIDS DU RÉSEAU :

Développement d'outil de communication :

Nouvelle édition : les Udaf-Uraf en chiffres
Des documents internes "Flash info réseau BFC"

Rencontre :

Le Conseil Economique Sociale et Environnemental a auditionné en 2022, l'Uraf BFC sur la question de l'engagement bénévole. L'Uraf a construit un travail préalable avec les Udaf.

Communication

Site internet et réseaux sociaux

Les réseaux sociaux constituent un excellent moyen de diffuser de l'information et de communiquer auprès du grand public, à faible coût. Ils permettent une interaction directe avec les familles et les partenaires de l'Udaf. Ainsi, en octobre 2022, les pages Facebook et LinkedIn de l'Udaf de la Nièvre ont pu être créées.

La page Facebook a pour but de promouvoir les actions du réseau associatif familial, où chaque association agréée et chaque service de l'Udaf peut relayer ses informations en temps réel.

À la fin de l'année 2022, le compte Facebook comptait 62 abonnés et 577 visiteurs.

Le site internet de l'Udaf a quant à lui accueilli 2781 visiteurs (en hausse de 29% par rapport à 2021). Au total, 9744 pages du site ont été vues.

Fiche et recherches Google

La fiche d'établissement Google est affichée automatiquement lorsqu'une personne recherche l'Udaf sur le moteur de recherche de Google (ou d'autres moteurs compatibles). Cette interface permet d'actualiser ses informations, tels que les jours d'ouverture, les moyens de contact, les avis etc.

En 2022, cette fiche a été consultée 15807 fois. De nombreux avis ont également été rédigés, mais l'Udaf a conservé sa notation de 3,8 étoiles sur 5, basé sur 50 avis reçus.

Newsletter : l'actualité de votre Udaf

Expérimentée en fin d'année 2021, l'Udaf de la Nièvre a également mis en place en 2022 une newsletter à destination de son réseau associatif. Partenaires, salariés, représentants et bénévoles des associations familiales forment une base de données de 242 contacts, qui ont reçu au cours de l'année 8 newsletters.

Presse et médias

La presse locale (le Journal du Centre) reste le moyen de communication privilégié pour s'adresser directement aux familles du département. Toutes les actions parentalité ont pu faire l'objet d'une brève dans le journal, et on parfois donné lieu à des articles plus détaillés, notamment lorsque le journal a sollicité l'Udaf afin de donner avis concernant l'Aripa (agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires).

Un partenariat avec la radio RCF de la Nièvre a été conclu en 2022, et a permis la diffusion de 11 chroniques à destination des familles. Les services ouverts à tous, tels que le Point Conseil Budget et l'ISTF ont ainsi été présentés. Une chronique "Conseils pour les familles", tirée du site internet pourlesfamilles.fr de l'Unaf a également été mis en place.

Pour découvrir notre site internet, rendez-vous sur www.udaf58.fr
Page Facebook : www.facebook.com/udaf58



PROJETS 2023

- **Orientations stratégiques et axes de travail 2022-2026**
- **Projets 2023**

#31-33



Orientations 2022-2026

Projet Associatif 2022-2026

Le plan d'orientations stratégiques 2017-2021 a permis de conforter l'ancrage de l'Udaf au sein du territoire nivernais et d'affirmer son rôle social et citoyen.

Il s'achève néanmoins dans un contexte de bouleversements économiques, sanitaires et sociaux majeurs qui génèrent de nouvelles attentes et de nouveaux besoins en termes de proximité, d'accompagnement et de confiance.

Fort de ces constats, salariés, administrateurs, bénévoles et associations adhérentes se sont mobilisés pour élaborer un nouveau projet associatif

pour la période 2022-2026 et fixer les orientations qui guideront les actions à venir de l'Udaf. Au-delà d'une participation solidaire et inclusive à la limitation de l'impact de la crise sanitaire sur les familles du département, l'Udaf ambitionne de réaffirmer et mettre en valeur son engagement citoyen et sociétal au service d'un avenir durable et sa volonté de contribuer au développement de son territoire.

Le Plan d'Orientations Stratégiques (P.O.S.) 2022-2026 est la transposition des 4 grands objectifs fixés par le nouveau projet associatif :



ORIENTATION 1

Suite au contexte de crise, élaborer des réponses réactives et pertinentes pour les familles, les usagers & les associations.

RESPECT · ÉTHIQUE · IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES



ORIENTATION 2

Établir une stratégie pluriannuelle intégrant développement, durabilité & éthique

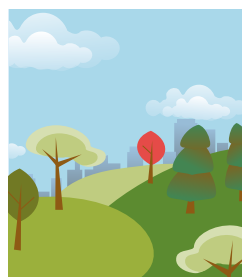
RESPECT · ÉTHIQUE · IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES



ORIENTATION 3

Améliorer, mesure & rendre visible notre performance dans un esprit solidaire.

RESPECT · ÉTHIQUE · IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES



ORIENTATION 4

Contribuer à l'attractivité du territoire.

RESPECT · ÉTHIQUE · IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Éthique, respect et implication des parties prenantes seront les valeurs et principes transversaux qui guideront les actions à mener.

Ce nouveau projet a pour vocation de répondre aux différents enjeux identifiés, de fixer un cap à moyen terme et de construire une vision partagée pour l'ensemble des parties prenantes permettant de planifier les moyens, objectifs et organisations à mettre en œuvre. Il sera ensuite décliné opérationnellement au sein des projets de chacun des services,

de la politique qualité et des plans d'actions annuels. Il servira également de référence à la conclusion du nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2022-2026.

Ces 4 grandes orientations serviront de base pour mesurer, dans 5 ans, la pertinence des actions et la performance sociale et sociétale de l'Udaf dans un contexte de fragilisation des familles et de profondes mutations.



Plan d'Orientations Stratégiques 2022-2026

ORIENTATION 1 : PROPOSER DES RÉPONSES RÉACTIVES ET PERTINENTES AUX BESOINS DES FAMILLES, DES USAGERS ET DES ASSOCIATIONS

- 1.1 Observer, écouter, diagnostiquer, impliquer.
- 1.2 Argumenter, représenter, proposer.
- 1.3 Prévenir, anticiper, réduire les différentes fractures sociales.
- 1.4 Travailler en complémentarité et en réseau.

ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE PLURIANNUELLE INTÉGRANT DÉVELOPPEMENT & DURABILITÉ DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (R.S.O.)

- 2.1 S'appuyer sur une gouvernance éthique, démocratique, responsable et durable.
- 2.2 Promouvoir un management des ressources humaines de l'Udaf favorisant l'implication et la montée en compétences de l'ensemble des intervenants.
- 2.3 Encourager le développement durable et environnemental dans le cadre d'une gestion raisonnée des ressources.

ORIENTATION 3 : AMÉLIORER, MESURER, RENDRE VISIBLE NOTRE PERFORMANCE & PERTINENCE DANS UN ESPRIT SOLIDAIRE

- 3.1 Évaluer nos actions et rendre compte.
- 3.2 Mesurer notre impact social.
- 3.3 Développer notre pertinence territoriale.
- 3.4 Communiquer.

ORIENTATION 4 : CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- 4.1 Renforcer notre maillage territorial.
- 4.2 Veiller à l'accessibilité de nos services à l'ensemble de la population du territoire.
- 4.3 Développer de nouveaux services ou modalités d'accompagnement.
- 4.4 Proposer des relais départementaux aux structures et services régionalisés.

Axes de travail 2023 - Système Management de la qualité (SMQ)



- ⇒ Élaborer un processus dédié au contrôle interne,
- ⇒ Finaliser le processus dédié à la comptabilité tutélaire (intégration au SMQ en 2023),
- ⇒ Finaliser le processus dédié à la « communication » (intégration au SMQ en 2023),
- ⇒ Procéder à la refonte des processus « Finances » et « RH »,
- ⇒ Préparer la prochaine évaluation externe,
- ⇒ Assurer le suivi des actions engagées dans le cadre du CPOM 2023-2027 et du POS 2022-2026,
- ⇒ Tendre sur une simplification du système documentaire qualité,
- ⇒ Réactiver l'intranet qualité.

Projets 2023

MANAGEMENT STRATÉGIQUE

- ⇒ Piloter la mise en œuvre et le suivi des actions engagées dans le cadre du projet associatif, du plan d'orientations stratégiques, du prochain CPOM et des suites à donner aux injonctions de la DEETS-PP.
- ⇒ Piloter la mise en œuvre de la prochaine évaluation externe MJPM/DPF.
- ⇒ Mobiliser et impliquer les parties prenantes en développant de nouvelles instances.
- ⇒ Redynamiser la gestion et le suivi des risques.
- ⇒ Définir la cadre stratégique de la communication de l'association.

MANAGEMENT DE LA QUALITÉ ET L'ÉVALUATION

- ⇒ Préparer la prochaine évaluation externe MJPM/DPF.
- ⇒ Élaborer un processus dédié au contrôle interne.
- ⇒ Tendre sur une simplification du système documentaire qualité.
- ⇒ Reconstruire l'intranet qualité.
- ⇒ Redéployer un COPIL « qualité ».

INSTITUTION

- ⇒ Piloter la refonte des procédures du processus.
- ⇒ Contribuer à la relance de la commission « Développement Associatif ».
- ⇒ Consolider et valoriser la dynamique partenariale.

PÔLE PROTECTION

- ⇒ Piloter la refonte des procédures du processus.
- ⇒ Mettre en œuvre le nouveau projet de service.
- ⇒ Poursuivre le déploiement des conseils des usagers.
- ⇒ Mobiliser les parties prenantes dans le cadre de l'évaluation.
- ⇒ Réaliser une enquête de satisfaction sur le thème de la bientraitance à destination des usagers.

PÔLE ACCOMPAGNEMENT

- ⇒ Mettre en œuvre le nouveau projet de service.
- ⇒ Mobiliser les parties prenantes (DPF) dans le cadre de l'évaluation.
- ⇒ Réaliser une enquête de satisfaction sur le thème de la bientraitance à destination des usagers.

POINT CONSEIL BUDGET

- ⇒ Renouveler le label pour le territoire ERI.

- ⇒ Développer de nouveaux partenariats.
- ⇒ Poursuivre l'implantation territoriale du PCB.
- ⇒ Mettre en place le nouveau logiciel dédié.
- ⇒ Mettre à jour les procédures existantes et formaliser les procédures manquantes.
- ⇒ Poursuivre la mise en œuvre d'actions collectives.

PÔLE ACCUEIL

- ⇒ Analyser l'activité de l'accueil téléphonique (tranche horaire, jour, appels perdus, délai d'attente, etc.).
- ⇒ Analyser le circuit des appels entrants.
- ⇒ Mettre à jour les procédures du processus.

RESSOURCES HUMAINES

- ⇒ Procéder à la refonte des procédures : recrutement, intégration, formation.
- ⇒ Mettre à jour les grilles d'entretien (progrès et professionnels).
- ⇒ Mettre à jour les fiches de fonction.

COMPTABILITÉ INSTITUTIONNELLE

- ⇒ Élaborer / Mettre à jour les procédures dédiées à l'activité de la comptabilité institutionnelle.
- ⇒ Identifier les points et les opérations de contrôle existants ou pouvant être mis en œuvre.

PÔLE LOGISTIQUE

- ⇒ Mettre à jour les procédures dédiées aux activités du pôle logistique.

SERVICE INFORMATIQUE

- ⇒ Reconfigurer et déployer la commission informatique.
- ⇒ Préparer le passage à la GED de plusieurs services de l'Udaf.
- ⇒ Élaborer le Plan de Continuité de l'Activité (PCA).
- ⇒ Renouveler le parc informatique.

COMPTABILITÉ TUTÉLAIRE

- ⇒ Élaborer / Mettre à jour les procédures dédiées à l'activité de la comptabilité tutélaire.
- ⇒ Identifier les points et les opérations de contrôle existants ou pouvant être mis en œuvre.

COMMUNICATION

- ⇒ Définir des modalités de suivi et d'évaluation de la stratégie de communication.
- ⇒ Finaliser les procédures dédiées à la communication.



**Union Départementale des
Associations Familiales de la Nièvre**

47 Boulevard du
Pré Plantin - CS 10708
58027 NEVERS cedex.

Version du 06.06.2023
Illustrations : Freepik / Adobe Stock
www.udaf58.fr

